



Compte-rendu des principales décisions du CA en 2021-2022

Décision 2022-01 : Il est convenu 1. de recueillir des cosignataires à une lettre ouverte destinée à La Presse+ pour illustrer comment la catégorisation des motos par la SAAQ compromet le principe d'universalité du régime d'assurance automobile québécois et 2. d'en envoyer des copies à des intervenants ciblés : Ministre des Transports, porte-paroles des partis d'opposition en ce domaine, chefs des partis d'opposition et PDG de la SAAQ. Des versions adaptées seront aussi affichées sur notre site Web et notre page Facebook en plus de l'inclure à l'Infolettre de mars.

Décision 2022-02 : il est convenu de préparer un mémoire dénonçant l'incohérence de l'approche tarifaire de la SAAQ avec le principe d'universalité du régime qu'elle gère. Ce mémoire sera destiné au Ministre des Transports (MTQ), aux porteurs du dossier sur les Transports des autres partis politiques ainsi qu'à la direction de la SAAQ et leur sera transmis avec une demande de rencontre pour en discuter.

Décision 2022-03 : il est résolu d'accueillir René Vigneaut de Trois-Rivières, membre en règle du CAPM-e comme administrateur # 4.

Décision 2022-04 : On confirme les détails de la tenue de la JDL 2022 : lieu, date et heure, déroulement de l'activité, logistique et budget prévisionnel.

Décision 2022-05 : Il est convenu qu'une bannière de style oriflamme au coût inférieur à 200\$ représentant Serge Huard soit fabriquée pour usage à la JDL.

Décision 2022-06 : Considérant ses près de 30 ans d'indéfectibles et loyaux services au sein du CAPM/CAPM-E, il est convenu de nommer Michel «l'avocat» Houde, membre à vie du CAPM-E et de l'exonérer du versement d'une cotisation à cette fin.

Décision 2022-07 : Il est convenu de promouvoir l'adhésion de nouveaux membres et partisans lors de la JDL en offrant la chance à deux nouveaux adhérents du jour de se mériter, par tirage au sort, l'adhésion pour deux ans au prix d'un an.

Décision 2022-08 : Il est de remettre un montant (don) de deux cents dollars au Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap pour l'usage de leur stationnement et l'utilisation des tables et chaises sans frais lors de la JDL.

Décision 2022-09 : Il est convenu de ne conserver qu'une page FB publique destinée autant à nos membres qu'au public en général, de même qu'une autre page ne servant que de porte d'accès aux personnes autorisées pour administrer notre page publique.

Décision 2022-10 : Il est convenu que nous participions au Salon de la moto de Montréal 2023 et d'acheter un tapis léger pour notre emplacement.